



Rencontres Internationales
de l'Autisme

Charte du label byRIAU

L'association Riau (Rencontres internationales de l'autisme) a pour objet l'entraide autour du spectre autistique et à ce titre attribue de façon indépendante le label ByRiau à toutes les associations, entreprises ou indépendants présents aux rencontres que l'association organise et qui en feront la demande. Pour obtenir le label, ils devront répondre à tous les critères des cinq critères prédéfinis, afin d'apporter une première information fiable aux familles, autistes et intéressés d'utiliser. Les dossiers seront ensuite soumis au comité scientifique composé de deux membres issus de la recherche ou similaire au moins, de six membres au plus.

Les labels seront remis en question chaque année.

Les critères d'attribution du label sont transparents. Toutes associations, entreprises ou indépendants participant aux rencontres organisées par l'association Riau peut demander un dossier de candidature pour obtenir le label au moment de son inscription à la participation à la rencontre.

Les critères sont au nombre de cinq et ils concernent

1° - absence de charlatanisme (évalué par le conseil scientifique)

2° - information (objectif/produit/services clairement expliqué) (conditions/tarifs facile à comprendre...)

3°- accessibilité (contact adapté, tarifs..)

4°- sécurité

5°- fiabilité (produits fournis dans des delais convenables, personnels formés à l'autisme, stratégies d'amélioration, perenité, respect, exactitude des informations fournies..)

les modalités sont : non/en cours/oui

Les associations sérieuses mais en cours d'organisation pourront obtenir la mention "encouragement au label".

La liste des associations, entreprises, indépendants ayant obtenu le label ByRiau sera rendu publique au plus tôt le 30 mai et au plus tard au 30 juillet de chaque année.

Chaque association, professionnel, indépendant ayant obtenu le label byRiau sera récompensé chaque année par la mise à l'honneur sur les differents réseaux d'informations de l'association (site internet, réseaux sociaux) et également par une présentation flash sur le salon de l'autisme que l'association sera ammenée à organiser l'année suivant l'obtention du label.

Le comité scientifique de l'association Riau est seul habilité a attribuer le label byRIAU

Un recours peut être déposé auprès de l'association Riau après mise à niveau du site par rapport aux critères d'obtention, le comité évaluera une nouvelle fois uniquement dans les 15 jours suivant le recours. Il ne pourra plus ensuite être fait de recours pour l'année en cours.

Association Riau 206 quai de Valmy 75010 Paris

